

Procès-verbal n° 19

De la séance du Conseil communal de Bex du mercredi 9 décembre 2020 à 19h00 à la Grande Salle de Bex

Présidence : Mme Sylviane Zuber

Arrivé en cours

de séance : M. Baptiste Guérin

Excusés : Mmes et MM. Eric Maendly, Valentine Moreillon, Franco Arimondi, Circé Barbezat-Fuchs, Rolf Bolli, Michel Croset, Fabia Guérin Cherix, Sandrine Moesching-Hubert, Vincent Monnard, Xavier Noël, Anna Russo, Christophe Saia et Benjamin Schwab

1. Appel

Avec 44 membres présents, le quorum de 31 est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Après les salutations d'usage et l'appel, Mme la Présidente apporte quelques modifications à l'ordre du jour. Ces modifications sont acceptées à l'unanimité et l'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1. Appel
2. Assermentation de MM. Stefano Regazzoni et Dario Bucci, nouveaux Conseillers communaux, nomination d'un nouveau membre à la Commission de recours en matière d'impôts et nomination d'un nouveau délégué au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont
 - 2.1 Assermentation de MM. Stefano Regazzoni et Dario Bucci, nouveaux Conseillers communaux
 - 2.2 Nomination d'un nouveau membre à la Commission de recours en matière d'impôts
 - 2.3 Nomination d'un nouveau délégué au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2020
4. Communications de la Présidente
5. Rapport des commissions
 - 5.1 Sur le préavis n° 2020/12 (2012/13) « Prolongation de la route industrielle de Montevaux sur la parcelle n° 6506 de Borter Transport S.A. »

Rapporteur pour la commission ordinaire

M. Aymeric Dallinge

Rapporteur pour la commission des finances *M. Pierre Athanasiadès*

- 5.2 Sur le préavis n° 2020/13 (2020/14) « Création d'un trottoir franchissable aux chemins Albert-de-Haller et Barmottes, le long de la parcelle n° 26 »

Rapporteur pour les commissions ordinaire
et des finances

M. Marc Mundler

- 5.3 Sur le préavis n° 2020/14 (2020/15) « Révision des statuts de l'association intercommunale du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont »

Rapporteur pour la commission ordinaire

M. Marc Mundler

6. Budget 2021 (2020/12)

7. Motions, postulats, interpellations

7.1 Motion de Mme la Conseillère Marianne Marsden du groupe PLR intitulée « Pour une prise de conscience de la pollution lumineuse et la mise sur pied de mesures visant à une diminution de cette dernière »

7.2 Motion de M. le Conseiller Christophe Grand du groupe Socialiste intitulée « Pour une transition écologique des parcelles agricoles et viticoles communales »

7.3 Postulat de MM. les Conseillers Michael Dupertuis du groupe Ouverture et David Fankhauser du groupe Avançons intitulé « Toits solaires »

8. Communications de la Municipalité

9. Vœux et demandes de renseignements

2. Assermentation de MM. Stefano Regazzoni et Dario Bucci, nouveaux Conseillers communaux, nomination d'un nouveau membre à la Commission de recours en matière d'impôts et nomination d'un nouveau délégué au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont

2.1 Assermentation de MM. Stefano Regazzoni et Dario Bucci, nouveaux Conseillers communaux

M. François Gillard du groupe Socialiste et M. Marc Thévenaz du groupe Avançons ont démissionnés.

Le groupe Socialiste n'a plus de viennent-ensuite. En ce qui concerne les viennent-ensuite du groupe Avançons, M. Didier Hauswirth a quitté la commune en 2017 et Mme Ariane RoCHAT-Dulex renonce à ses droits.

M. Stefano Regazzoni pour le groupe Socialiste et M. Dario Bucci pour le groupe Avançons sont proposés pour le remplacement des démissionnaires.

Mme la Présidente les invite à venir devant l'assemblée. Elle donne lecture du serment figurant à l'article 5 du Règlement du Conseil communal.

MM. Stefano Regazzoni et Dario Bucci lèvent la main droite et répondent "Je le promets".

Le nombre de conseillers se porte désormais à 46 pour la suite des débats.

2.2 Nomination d'un nouveau membre à la Commission de recours en matière d'impôts

Suite à la démission de M. le Conseiller François Gillard, M. le Conseiller Jean-Philippe Marlétaz propose pour le groupe Socialiste M. le Conseiller Jean-Luc Rahm qui est élu par acclamation.

2.3 Nomination d'un nouveau délégué au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont

Suite à la démission de M. le Conseiller Marc Thévenaz, M. le Conseiller David Fankhauser propose pour le Parti Avançons M. le Conseiller Dario Bucci qui est élu par acclamation.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2020

Le procès-verbal n° 18 de la séance du 21 octobre 2020 est adopté à l'unanimité sans aucune modification.

4. Communications de la Présidente

Mme la Présidente donne connaissance à l'assemblée des courriers qui lui ont été adressés par :

- MM. François Gillard et Marc Thévenaz informant de leur démission du Conseil communal,
- Mme Ariane Rochat-Dulex informant qu'elle renonce à ses droits de viennent-ensuite pour le remplacement de M. Marc Thévenaz,
- Mmes Virginie Schlaefli-Guex et Viossa Rrahmanaj concernant le marché de Noël Bellerin qui se déroulera le samedi 12 décembre 2020,
- SOS Communes concernant le lancement d'une initiative populaire intitulée « SOS Communes »,
- la Municipalité concernant les préavis discutés dans cette séance ainsi que les rapports y relatifs.

Elle remet aux Présidents des groupes les enveloppes concernant les jetons de présence des séances du Conseil communal de 2020 et les prie de bien vouloir les distribuer à leurs membres.

Suite à la demande de Mme la Conseillère Carole Guérin, Mme la Présidente précise que les rapports des commissions reçus avant midi le lundi qui précède la séance du Conseil communal seront adressés par mail à tous les conseillers. Si des documents arrivent après l'envoi du mail, ces derniers ne seront pas transmis.

Et pour finir, Mme la Présidente informe que Mme la Conseillère Christine Blatti Villalon a été nommée présidente de la Commission de gestion.

M. le Conseiller Baptiste Guérin arrive à 19h20 et le nombre de membres présents est de 47.

5. Rapport des commissions

5.1 Sur le préavis n° 2020/12 (2020/13) « Prolongation de la route industrielle de Montevaux sur la parcelle n° 6506 de Borter Transport S.A. »

MM. les Conseillers Aymeric Dallinge et Pierre Athanasiadès donnent lecture du rapport commun des commissions ordinaire et des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide à l'unanimité :

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de prolongation de la route industrielle de Montevaux sur la parcelle n° 6506 de Borter Transport SA ;
- b) d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 192'000.-- ;
- c) d'autoriser la Municipalité à prélever la somme de fr. 139'000.-- par le débit du compte 9282.034 « Route industrielle de Montevaux » ;
- d) de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 53'000.-- sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte n° 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 2'650.-- par an ;
- e) de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

5.2 Sur le préavis n° 2020/13 (2020/14) « Création d'un trottoir franchissable aux chemins Albert-de-Haller et Barmottes, le long de la parcelle n° 26 »

M. le Conseiller Marc Mundler donne lecture du rapport commun pour les commissions ordinaire et des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte.

M. le Conseiller David Fankhauser demande s'il n'y a réellement aucune possibilité de continuer le trottoir sur 50 mètres bien que ce tronçon se situe sur une parcelle privée.

M. le Municipal Pierre-Yves Rapaz précise que la Municipalité peut exiger la construction d'un trottoir sur une parcelle privée lorsqu'un projet de construction est en cours. Cette exigence peut être une condition pour l'obtention du permis

de construire. Cependant, la parcelle est actuellement non construite et aucun projet de construction n'est en cours.

La parole n'est plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide à l'unanimité :

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de création d'un trottoir franchissable aux chemins Albert-de-Haller et Barmottes ;
- b) d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 116'000.-- ;
- c) de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 116'000.-- sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte n° 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 5'800.-- par an ;
- d) de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

5.3 Sur le préavis n° 2020/14 (2020/15) « Révision des statuts de l'association intercommunale du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont »

M. le Conseiller Marc Mundler donne lecture du rapport pour la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide à l'unanimité moins une abstention :

- d'adopter les modifications des statuts de l'Association intercommunale du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont (AISGIA).

6. Budget 2021 (2020/12)

M. le Conseiller Christoph Roesler lit la première partie du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte. Le budget est examiné page après page. Les remarques de la commission des finances sont lues au fur et à mesure par M. le Conseiller Christoph Roesler puis la parole est donnée aux membres présents s'ils ont des remarques.

Page 40 – Police

Mme la Conseillère Annelise Cretton demande la différence entre le compte 610.3143 « Signalisation et prévention routière » mentionné dans le budget communal et celui mentionné dans le budget de l'EPOC.

M. le Municipal Daniel Hediger explique que la commune prend en charge le marquage au sol et la signalisation sur le sol communal et précise que le compte de signalisation de l'EPOC comprend les charges liées au personnel ou à d'éventuels achats liés à la signalisation.

Page 52 - Bâtiments

M. le Conseiller Pierre Echenard s'étonne que le bâtiment administratif ne soit pas mentionné dans ce chapitre. M. le Syndic Pierre Rochat précise que ces informations sont mentionnées dans le chapitre 1 – Administration générale, à la page 10.

Page 64 – Bâtiments scolaires

M. le Conseiller David Fankhauser souhaite connaître les prévisions à moyen et long terme sur l'utilisation et l'installation de ces constructions modulaires.

M. le Syndic Pierre Rochat rappelle que les constructions modulaires ont été installées suite à la prévision d'une augmentation du nombre d'élèves pour la rentrée 2020, le nombre d'élèves étant nettement inférieur à ce qui avait été projeté. De plus, il explique que l'élaboration d'un projet pour la construction d'un bâtiment scolaire prend du temps, en général une dizaine d'années. Les constructions modulaires ne vont pas rester aussi longtemps, mais la Municipalité ne souhaite pas construire un nouveau bâtiment scolaire si les effectifs scolaires restent stables d'une année à l'autre.

M. le Conseiller Marc Mundler rappelle que portakabin est une marque de conteneur et il souhaite que l'orthographe de cette marque soit respectée. D'autre part, il s'aperçoit que le numéro du préavis du budget est le même que le premier préavis voté dans cette séance. M. le Syndic Pierre Rochat informe que le numéro du préavis relatif au budget ne peut pas être modifié étant donné que ce document a été déposé au Canton ; M. le Conseiller Pierre Echenard propose de modifier et décaler les numéros des trois préavis déjà votés dans cette séance, la nouvelle numérotation est votée et acceptée à l'unanimité.

M. le Municipal Jean-François Cossetto précise à M. le Conseiller Pierre Echenard que le bâtiment administratif fait partie du patrimoine administratif, raison pour laquelle il est séparé des autres bâtiments dans le budget.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du budget.

Le Conseil communal de Bex décide à l'unanimité :

- d'adopter le budget 2021 comprenant :

Total des charges	fr. 37'798'647.--
Total des revenus	fr. <u>36'557'645.--</u>
Excédent présumé des charges	fr. <u><u>1'241'002.--</u></u>

- de prendre acte des budgets d'investissements communaux.

7. Motions, postulats, interpellations

7.1 Motion de Mme la Conseillère Marianne Marsden du groupe PLR intitulée « Pour une prise de conscience de la pollution lumineuse et la mise sur pied de mesures visant à une diminution de cette dernière »

Mme la Conseillère Marianne Marsden lit sa motion intitulée « Pour une prise de conscience de la pollution lumineuse et la mise sur pied de mesures visant à une diminution de cette dernière ».

À l'unanimité, la motion est jugée recevable. La discussion est ouverte et la parole n'est pas demandée.

La motion est prise en considération et elle est envoyée à la Municipalité pour étude.

7.2 Motion de M. le Conseiller Christophe Grand du groupe Socialiste intitulée « Pour une transition écologique des parcelles agricoles et viticoles communales »

M. le Conseiller Christophe Grand lit sa motion intitulée « Pour une transition écologique des parcelles agricoles et viticoles communales ».

À l'unanimité, la motion est jugée recevable. La discussion est ouverte et la parole n'est pas demandée.

La motion est prise en considération et plus de 12 membres du Conseil communal souhaitent qu'elle soit envoyée à une commission chargée de préavis sur la prise en considération.

Le Bureau du Conseil communal est chargé de nommer la Commission pour l'étude de la prise en considération de cette motion.

7.3 Postulat de MM. les Conseillers Michael Dupertuis du groupe Ouverture et David Fankhauser du groupe Avançons intitulé « Toits solaires »

M. le Conseiller Michael Dupertuis lit le postulat intitulé « Toits solaires ».

À l'unanimité, le postulat est jugé recevable. La discussion est ouverte et la parole n'est pas demandée.

Le postulat est pris en considération et il est envoyé à la Municipalité pour étude.

8. Communications de la Municipalité

En réponse à la motion intitulée « Pour un affichage respectueux de l'environnement » déposée par M. le Conseiller Philippe Sarda lors de la dernière séance, M. le Syndic Pierre Rochat informe qu'une lettre a été envoyée aux Présidents de chaque parti mentionnant les directives et les informations nécessaires pour les prochaines élections. Il est également indiqué que l'affichage devra se limiter aux panneaux officiels qui seront mis à disposition des formations politiques en ville et dans les hameaux, et que tout affichage sur le

domaine public est prohibé, sous quelque forme que ce soit. D'autre part, il précise à l'ensemble des membres présents qu'il ne souhaite pas se représenter aux prochaines élections.

Mme la Municipale Eliane Desarzens informe qu'une enseignante de français est décédée subitement, ce qui a fortement affecté les enseignants et les élèves et a nécessité la création d'une cellule de soutien psychologique.

M. le Municipal Emmanuel Capancioni donne diverses informations sur les travaux en cours à Solalex, aux Plans-sur-Bex ainsi qu'à la ruelle du Marché à Bex. D'autre part et suite à la fermeture des guichets TPC à la gare de Bex, il précise que le point I officiera comme prestataire de vente de billets TPC et CFF et qu'un poste à 50 % est mis au concours pour compléter l'équipe.

M. le Municipal Pierre-Yves Rapaz rappelle la vente des sapins de Noël qui a lieu vendredi 11 décembre 2020 devant la Grande salle.

M. le Municipal Alberto Cherubini rappelle que l'ensemble des projets relatif à la construction d'un nouvel EMS à Bex sont à découvrir du 9 au 18 décembre 2020 au Centre sportif de la Servannaz. Il précise que tous les projets comportaient une surface de 180 m² destinée à la création d'un centre médical de groupe.

9. Voeux et demandes de renseignements

9.1 Vœux et demandes

Mme la Conseillère Marielle Kohli informe qu'elle n'a trouvé aucune information concernant l'exposition de ces projets d'EMS au Centre sportif de la Servannaz sur le site internet de la Commune. De plus, elle trouve relativement dommage que les rapports des commissions ne soient plus envoyés aux conseillers depuis plusieurs mois. Elle déplore également que le procès-verbal de la dernière séance et les rapports des commissions ne soient pas sur le site internet.

M. le Conseiller François Meili constate que la signalisation pour les piétons a changé de côté à la route de Massongex mais qu'au sommet de cette dernière, il n'y a pas de passage piétons et il prie la Municipalité d'étudier la possibilité d'en ajouter un à cet endroit.

M. le Conseiller Pierre Echenard demande si un préavis va être déposé concernant les échanges de terrains dans le cadre du projet Rhône 3. Il souhaite également connaître les missions des agents de police, car il a remarqué plusieurs problèmes comme, par exemple, une remorque de chantier stationnée à côté d'un passage piétons pendant une semaine, des fils barbelés ou des arbres qui débordent sur le domaine public sans intervention de la police. Concernant le budget, il n'est pas d'accord avec la remarque de M. le Municipal Jean-François Cossetto par rapport au bâtiment administratif et souhaite des explications.

M. le Conseiller David Fankhauser regrette que l'explicatif relatif à la gestion des déchets inséré dans le dernier journal communal n'ait pas été envoyé avec la facture, ce qui aurait permis une meilleure compréhension de la taxe sur les

déchets. De plus, il souhaite connaître le planning des travaux de la nouvelle place du Marché.

Mme la Conseillère Anne Bielman a appris que le parc à côté de l'Ancien Stand de Vauvrisse va être baptisé « Parc Denise-Duval » ; elle se réjouit de cette initiative qui fera de Bex une des premières communes du canton à honorer ainsi une femme ; elle demande à la Municipalité les raisons de cette décision qui n'a jamais été mentionnée dans les préavis. Elle souhaite savoir s'il est prévu une petite explication ou biographie sur la vie de cette dame qui ne doit pas être connue de beaucoup de Bellerins.

Mme la Conseillère Annelise Cretton aimerait qu'une décoration de Noël soit installée au milieu de la route d'Aigle afin d'égayer un peu ce quartier. Elle souhaite également que la Municipalité intervienne auprès de la Poste pour l'installation d'une boîte aux lettres jaune sur le chemin Albert-de-Haller. Elle demande qu'une poubelle soit installée dans les chemins vicinaux, vu les déchets déposés le long des chemins et dans les vignes. Et pour finir, elle remercie la Municipalité pour la création du trottoir sur la route des Dévens qui est très fréquenté par les Bellerins.

M. le Conseiller Pierre Carminati remercie la Municipalité d'avoir effectué les travaux demandés dans sa motion déposée en 2007.

M. le Conseiller Francisco Diaz s'interroge sur la fréquence du ramassage de l'écopoint situé à la gare, car il a constaté, plusieurs fois, que des déchets de toutes sortes y sont déposés, ce qui ne donne pas une très bonne image de la commune.

M. le Conseiller Pierre Athanasiadès demande au Service des travaux de réparer la bouche d'égout située en face du restaurant "Le Petit Bouchon" car il y a un trou de près de 10 centimètres, ce qui devient dangereux pour les vélos et les piétons.

M. le Conseiller Michael Dupertuis demande à la Municipalité si elle envisage un soutien particulier pour les artisans, indépendants, restaurateurs et commerçants de Bex vu que la crise sanitaire perdure.

9.2 Réponses de la Municipalité

M. le Syndic Pierre RoCHAT reconnaît qu'il y a eu un problème avec l'explicatif de la taxe des déchets. Il répond à M. le Conseiller Michael Dupertuis que la Municipalité n'as pas prévu de soutien spécial pour les artisans, commerçants et restaurateurs de la commune.

M. le Municipal Alberto Cherubini informe qu'il y a eu un problème sur le site internet, mais que les informations sur l'exposition relative aux projets d'EMS seront en ligne d'ici vendredi au plus tard. Il informe qu'il n'a pas encore le planning exact des travaux relatifs à la place du Marché, car le dossier est en attente des réponses du Canton, puis de l'OFP. Et pour finir, il précise à Mme la Conseillère Anne Bielman qu'un article sera consacré à Mme Denise Duval dans le prochain journal communal.

M. le Municipal Daniel Hediger répond à M. le Conseiller François Meili qu'il a aussi constaté qu'il n'y avait pas de passage piétons au sommet de la route de Massongex, mais qu'il ne sera sûrement pas possible d'en ajouter, car les réglementations sont strictes et il faut un certain nombre de piétons à l'heure, nombre qui ne sera jamais atteint à cet endroit. Il propose à M. le Conseiller Pierre Echenard de prendre quelques informations de plus afin de pouvoir transmettre ses demandes à son service.

M. le Municipal Jean-François Cossetto précise que la décision de baptiser le parc à côté de l'Ancien Stand de Vauvrise est récente et que lors des dépôts des deux préavis, il n'avait pas d'information sur ce sujet. Il informe M. le Conseiller Pierre Echenard que le patrimoine administratif n'a pas de rendement, raison pour laquelle le bâtiment est dans une rubrique à part des autres bâtiments.

M. le Municipal Pierre-Yves Rapaz informe qu'un préavis sera déposé dans le cadre du projet Rhône 3, mais actuellement la Municipalité est toujours en discussion avec l'Etat pour les échanges de terrains. Il rappelle que le Service des travaux travaille avec la police quand il y a, par exemple, des fils barbelés ou des arbres qui débordent sur le domaine public. Pour répondre à Mme la Conseillère Annelise Cretton, une décoration de Noël n'est pas prévue tout de suite à la route d'Aigle étant donné que des travaux sont prévus. Il va prendre contact avec la Poste pour l'installation de la boîte aux lettres demandée et, en ce qui concerne la poubelle dans les chemins vicinaux, il est conscient du problème et étudie la possibilité d'en installer une. Le ramassage de l'écopoint de la gare s'effectue les lundi et vendredi et il constate également que de nombreux déchets sont déposés, mais le Service des travaux essaie de l'entretenir tant bien que mal, car vu la place à disposition, il n'est pas possible d'implanter des conteneurs enterrés. Il va transmettre les informations pour réparer le regard situé en face du restaurant "Le Petit Bouchon".

Mme la Présidente précise que la remarque de Mme la Conseillère Marielle Kohli sera discutée lors de la prochaine séance du Bureau du Conseil ; Mme la Conseillère Marielle Kohli aura une réponse lors du Conseil communal suivant.

La séance est levée à 21h23.

Au nom du Conseil communal :

La présidente :



Sylviane Zuber

La secrétaire :



Coralie Schopfer